

La Reomi sème la pagaille entre les élus

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (Reomi) sera en application à partir du 1^{er} janvier prochain. Mais à peine née, celle-ci divise déjà les élus. Lors du dernier conseil communautaire, les tarifs ont été soumis aux votes des élus. Deux des plus grandes communes de la CCVE, représentant à elles seules 40 % de la population de la communauté de communes, Mennecy et Itteville, ont voté non et quelques autres comme Auvernaux ou Chevannes se sont abstenues. Le signe d'un désaccord profond avec ce nouveau mode de calcul, mais pas seulement. « Cette redevance va créer de sérieux problèmes aux communes, tranche

Alexandre Spada, maire d'Itteville. Les mairies vont devoir gérer les dépôts sauvages et autres incivilités. » « Sans compter les problèmes sanitaires, renchérit Wilfrid Hilgenga, premier magistrat d'Auvernaux. Attendre trois semaines en plein été que le bac soit plein pour le sortir, cela va poser des problèmes. » L'édile assure également que, d'après ses calculs, ses administrés verront leur facture s'élever de 150 à 200 €.

La discussion encore possible ?

« Ce n'est que le rétablissement d'un ordre fiscal plus juste, insiste Patrick Imbert, président de la CCVE. La Teom actuellement en vigueur est injuste

puisque les foyers payent en fonction d'une valeur locative. Un couple en HLM paie pour des déchets verts qu'il ne produit pas. Avec la Reomi, chacun sera responsable de sa consommation. » Mais dans les rangs des élus au conseil communautaire, la logique ne passe pas tout à fait dans ce sens. « Une famille nombreuse produit du déchet et n'est pas forcément à même de payer le prix fort, souffle Jean-Philippe Dugoin, adjoint au maire en charge des affaires générales. Et nos administrés commencent à râler car ils ont fait des simulations et tout le monde paye plus cher. Au Levitt par exemple, les propriétaires de maisons avec des grands jardins utilisent une centaine

de sacs de déchets verts par an. Les factures vont bondir. On est dans une logique d'autiste » tempête l'élu mennecois. Celui-ci réclame que l'année 2011 soit une année à blanc. « On reste avec la Teom et on informe les gens de ce qu'ils auraient payé avec la Reomi ». Impossible, selon Patrick Imbert, la cohabitation des deux taxes est illégale. Face à cette levée de boucliers de plusieurs élus, le président de la CCVE tente de calmer le jeu. Il rappelle que les tarifs seront revus chaque année et que, pour 2011, la discussion est encore possible. Il a convoqué un bureau exceptionnel vendredi 19 novembre avec, pour seul ordre du jour... la Reomi.

■ Marine Guillaume